



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Toulouse, le 03/11/2025

DREAL - Direction énergie connaissance
Département de l'autorité environnementale
Affaire suivie par : Elodie Delhom

Le directeur régional

à

Socotec

ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Transfert de demande d'examen au cas par cas - 007997 -Régularisation administrative du site Molenat à Aubin (12) ESSOC

En date du 30/10/2025, nous avons été destinataires d'une demande d'examen, portant sur un projet de régularisation administrative du site Molenat à Aubin.

À la lecture du formulaire d'examen au cas par cas, après un échange avec l'unité interdépartementale du Tarn et Aveyron, il apparaît que ce projet correspond à la modification d'une installation existante entrant dans le champ de la loi ESSOC. Celle-ci prévoit que, pour « *les projets consistant en une modification ou une extension d'activités, installations, ouvrages ou travaux qui relèvent des autorisations prévues aux articles L.181-1, L.512-7, L.555-1 et L.593-7, le maître d'ouvrage saisit de ce dossier l'autorité mentionnée à l'article L.171-8.* ».

Les éléments de ce dossier ont été transférés à l'unité interdépartementale du 81/12, autorité compétente, pour assurer la suite de la procédure.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Elodie Delhom